

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 23 novembre 2021, le règlement suivant :

RCA21-14006 : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-41) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. »

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 24 novembre 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
